

REPUBLIQUE FRANCAISE \*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA REUNION \*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAINT-LEU

**DELIBERATION N°: 10/17112022** 

OBJET : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE **AUX MANQUEMENTS CONSTATES DANS LA CAISSE** DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE « BAGUETT' »

Présents :	29
Procurations :	05
Votants :	34
Abstentions :	01

# EXTRAITS DU PROCES-VERBAL **DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022**

NOTA: Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des conseillers en exercice : 38



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à dix-sept heures et vingt et une minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN - Maire.

#### Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints: M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint), Mme BERNON Nadège (2ème Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3ème Adjointe), M. LUCAS Philippe (4ème Adjoint), Mme PLANESSE Nadine née PALAS (5ème Adjointe), M. BADAT Rahfick (6ème Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7ème Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8ème Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10eme Adjoint)

Les Conseillers Municipaux: M. CODARBOX Jacky, Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, Mme HAMILCARO Annick, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, M. FELICITE Roland, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN née HIBON Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION née LATCHIMY Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David

## Absents représentés :

- Mme ANAMALE Marie-Claude (9ème Adjointe) procuration à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M ZETTOR Josian (Conseiller) procuration à M. LUCAS Philippe (4eme Adjoint)
- Mme DOMPY née BALENCOURT Brigitte (Conseillère) procuration à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) procuration à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) procuration à M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint)

#### Absents:

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- -M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3eme adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Réglement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concement. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@maine-semtleu fr)





ID: 974-219740131-20221117-10\_17112022-DE

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 24/11/2022



AFFAIRE N° 10/17112022

#### MANQUEMENTS CONSTATES DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE AUX DANS LA CAISSE DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE « BAGUETT' »

Direction Gestion Financière

### Le Maire expose :

Suite à une vérification effectuée le 27 juillet 2021 par le Trésorier Public de Saint-Leu, il a été constaté un manquement d'une somme de 124 € dans la caisse de la régie de recettes de la Médiathèque « BAGUETT' ». Cette perte a fait l'objet d'un procès-verbal le 05 août 2021 et d'un ordre de versement adressé au régisseur de la médiathèque.

Lors d'un contrôle des comptes effectué le 27 janvier 2022 avant la remise d'un dépôt à la Trésorerie, le régisseur de la Médiathèque « BAGUETT' » a constaté un écart en numéraire d'un montant de 640 €.

Un procès-verbal a été établi par la Police Municipale le 27 janvier 2022.

Après signalement, le Comptable public du SGC du Port a procédé le 10 février 2022, à la vérification de la régie de recettes et a dressé un procès-verbal le 14 février 2022, signé par le régisseur et l'ordonnateur.

Cette vérification a permis de constater un manquement de 648 euros dans la caisse. Ce montant correspond, effectivement, à la déclaration effectuée par le régisseur à hauteur de 640 euros et à un manque de 8 € de recettes qui n'a pu être expliqué.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Commune de Saint-Leu a envoyé, le 7 mars 2022, un ordre de versement en recommandé avec accusé de réception, au régisseur de la médiathèque lui demandant de verser la somme de 648 € au SGC du Port.

A l'issue de ces deux contrôles, la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur se trouve de faite engagée à hauteur de l'écart constaté soit un total 772 €, que la Collectivité doit apurer selon les dispositifs réglementaires en vigueur.

Le régisseur de la médiathèque, dans deux courriers successifs, a demandé une remise gracieuse pour la somme demandée, ainsi qu'une décharge de responsabilité.

Suite aux contrôles effectués par le Trésorier Public, des procédures ont été mises en place au sein de la régie pour réorganiser l'encaissement des recettes de la Médiathèque et un coffre-fort sécurisé a notamment été installé. La régie de la médiathèque « BAGUETT' » sera également transférée au sein de la Régie centrale Multi-services installée à l'Hôtel de Ville et un préposé sera chargé d'encaisser les recettes à la Médiathèque et de les déposer dans le coffre de la régie centrale.

Il est proposé de lui accorder une remise gracieuse pour la totalité de la dette, soit la somme de 772 euros.

## Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la médiathèque « BAGUETT' » pour le montant de 772 euros ;
- De prendre en charge, par le Budget Principal de la Ville, la somme de 772 € qui permettra d'apurer le déficit de la régie de recettes de la médiathèque « BAGUETT' » ;

Cette dépense sera imputée sur le compte budgétaire 67-6718 du budget 2022.

D'autoriser le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 24/11/2022

5L0~

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (1 abstention : M. Jacky CODARBOX)

- Emet un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la médiathèque « BAGUETT' » pour le montant de 772 euros ;
- Prend en charge, par le Budget Principal de la Ville, la somme de 772 € qui permettra d'apurer le déficit de la régie de recettes de la médiathèque « BAGUETT' » ;

Cette dépense sera imputée sur le compte budgétaire 67-6718 du budget 2022.

• Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme, Saint-Leu, le 3 3 NOV. 2022 Le Président de séance.

**Bruno DOMEN**